

20 ans de réclusion pour le meurtre de Michel

CAROLE STERLÉ | Publié le 16.04.2012, 07h00

Après une semaine de débat, les jurés de la cour d'assises de Bobigny ont rendu leur verdict. Tard dans la soirée de vendredi, ils ont condamné Frédéric Marotte, 35 ans, à vingt ans de réclusion criminelle pour le meurtre — et non l'assassinat — de Michel Bourson, 60 ans, chez lui rue Lounès-Matoub à Aubervilliers le 5 septembre 2010. Coaccusé, Christophe Montexier, 43 ans, écope de neuf ans d'emprisonnement pour le saucissonnage qui a précédé les 31 coups de couteau.

La victime n'avait été découverte dans son pavillon que cinq jours après son agression. Une scène atroce, dont les jurés ont pu voir les photos. Le corps était en état de décomposition, lardé de coups de couteau. Quelques semaines plus tard, la brigade criminelle levait le voile sur les faits : il y avait eu d'abord le saucissonnage, puis les coups de couteau, auxquels Montexier n'avait pas participé. S'il était monté de Charente-Maritime, avec Marotte, c'était pour se faire de « l'argent facile ». Quatre enfants, séparé, Montexier était « au bout du bout », résume son avocat, Me Lalla Boustani. A Aubervilliers, il « suffisait » de ligoter ce retraité chez lui, de le frapper et de prendre les 10000 €. Mais le vol n'a pas eu lieu. Montexier a rebroussé chemin quand il a découvert que la victime connaissait Marotte, en l'appelant par son prénom. Ce n'est que bien plus tard qu'il aurait découvert ce que Marotte avait ensuite fait.

Une relation passionnée et ambiguë

Autant de coups de couteau témoignaient d'une « relation passionnée » et non d'un crime crapuleux, a expliqué à la barre le commandant de la brigade criminelle. Une relation aux contours compliqués, dont on n'a pas su vraiment comment Marotte lui-même la concevait. Michel Bourson avait 60 ans, une carrière de restaurateur derrière lui et plus de vingt ans de prostitution au bois de Boulogne.

Frédéric Marotte avait vingt-cinq ans de moins, une compagne et, depuis quelques mois, une petite fille dont il n'avait pas franchement parlé à Michel Bourson. Ils se connaissaient depuis sept ans, s'appelaient régulièrement, dormaient parfois ensemble, même s'ils n'avaient pas de rapports sexuels. La perspective d'une vie commune se dessinait — pour Michel Bourson, du moins —, avec l'idée d'ouvrir un chenil en Normandie. « Fred était le grand amour de Michel », a dit Lulu, une amie du bois de Boulogne. Elle a répété qu'elle n'avait jamais apprécié Marotte, qu'elle considérait comme un profiteur.

A l'audience, Marotte a toujours nié avoir voulu tuer Bourson. Il voulait donner « deux trois coups », « traumatiser » celui qui se sentait supérieur à lui et qui n'aurait pas supporté de voir ce jeune amour s'éloigner. « C'était lui ou moi », a-t-on entendu encore dans la bouche de Marotte.

L'avocat général, Pierre-Olivier Amédée-Manesme, avait réclamé vingt-cinq ans de réclusion, estimant que la préméditation était caractérisée et dix ans contre Montexier. Les jurés ne l'ont pas suivi, requalifiant les faits en homicide volontaire sans préméditation. La famille de Michel Bourson, qui attendait surtout de « savoir pourquoi Marotte avait agi de la sorte », est repartie « avec plus de questions que de réponses », regrette Me Emmanuel Ravanans, avocat de la partie civile. Marotte n'a peut-être pas lui-même la réponse, malgré toutes les tentatives entreprises par son avocate, Maud Toutou. En fin de procès, toutefois, il a assuré à la partie civile qu'il s'engageait à lui dire

pourquoi il avait tué, quand il le saurait, mais que le chemin serait sûrement très long.

Le Parisien

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2012
